



**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
des Hauts -de-France**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique
et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de
l'environnement
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 09

HARNES le 15/12/2020

Objet : Déclaration initiale d'installations classées relevant du régime de la déclaration.

Demande d'aménagements de certaines prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de déclaration au titre des rubriques :

2410-2 : Ateliers où l'on travaille le bois.

2530-2 : Fabrication et travail du verre.

2663-1 : Stockage de pneumatiques et produits dont au moins la masse totale unitaire est composée de polymères.

2910-a : Combustion

2940-2 : Vernis, peinture, apprêt, colle... Les produits sont liquides

2940-3b : Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, ... Les produits sont des poudres

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Franck Serrure, agissant en qualité de Président du Directoire de la Société VOLMA, siège social : Route de Fouquières à HARNES, sollicite des aménagements aux prescriptions générales mentionnées à l'article L. 512-8 applicables aux installations relevant du régime de déclaration au titre des rubriques : **2410-2, 2530-2, 2663-1, 2910-a, 2940-2 et 2940-3b**

Au regard des prescriptions générales applicables, relatives au comportement au feu des locaux (Surface de désenfumage et portes et fermetures résistantes au feu 2H), nos installations existantes, dépendantes d'une ancienne réglementation et présentent lors de notre installation en 2006, nous ne pouvons, à ce jour respecter l'intégralité de ces prescriptions générales.

Ces prescriptions s'appliquent sur 5 de nos ateliers de fabrication.

Conscient de notre devoir de mise aux normes, nous sommes néanmoins confrontés à la situation financière de Volma qui, certes ne cesse de s'améliorer de par les actions mises en place depuis 2 ans, mais pour autant reste tendue en trésorerie.

Nous devons aussi faire face à l'impact de la crise sanitaire du COVID 19 qui n'est pas encore pleinement mesuré mais qui aura des répercussions importante sur nos capacités financières, notamment sur notre BFR.

Vous l'avez compris, Volma ne pourra pas financer ces investissements dans un délai court, la priorité étant la pérennité de Volma et le maintien de l'emploi.

Je vous sollicite donc afin d'avoir votre accord pour programmer ces investissements de mise en conformité sur une période de 24 mois à compter de votre acceptation.

Restant à la disposition de vos services pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en ma haute considération.

SAS VOLMA

Route de Fouquières - CS 20004
62440 HARNES

Tél. 03 21 77 33 77 / Fax 03 21 77 33 79

SIRET 383 256 146 00044 - APE 2512Z

N° TVA FR 96 383 256 146

Le Président du Directoire

Mr Franck SERRURE